



Orléans, le 10 juin 2020

Note à Mesdames et messieurs les IEN Mesdames et messieurs les principaux Mesdames et messieurs les proviseurs

Rectorat

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle DAAC/ 49/2020

Dossier suivi par Anne-Marie Peslherbe-Ligneau Tél. 02 38 79 46 61 daac@ac-orleans-tours.fr François Granger

Tél.02 38 79 45 19 <u>ce.dsi@ac-orleans-tours.fr</u> Caroline Rouger

Codeac45@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint Etienne 45043 Orléans cedex 1 Objet : mise en place d'ADAGE, application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle- Appel à projets EAC 2020-2021

Contexte : présentation de l'application-Rappels

A compter du 17 juin 2020, selon le cadre et le calendrier fixés par les notes de la DGESCO-bureau des actions éducatives, culturelles et sportives N° 2019-0114 du 28 juin et N°2019-203 du 11 octobre, chaque établissement scolaire aura accès à une nouvelle application, Adage, application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Adage est un outil de modernisation et de simplification des procédures existantes qui favorisera la mise en œuvre d'un parcours artistique et culturel de qualité pour 100% des élèves dans le cadre du projet d'établissement ou projet d'école.

L'application offre deux grandes fonctionnalités :

- Un volet « appel à projets » facilitant le partage et la connaissance des différents dispositifs portés par l'État et/ou les collectivités et permettant de candidater, selon un cahier des charges, aux dispositifs spécifiques de l'éducation nationale ouvrant droit à des financements.
- Un volet « recensement » des actions réalisées dans les écoles et établissements qui permet d'établir rapidement des diagnostics quantitatifs efficaces et de dégager l'identité culturelle des établissements,

Le portail d'application est accessible de deux manières :

- Accès INTRANET (au sein du réseau interne de l'Académie) : PIA
- Accès INTERNET (via une clé OTP) : https://extranet.ac-orleans-tours.fr/ ARENA
 Puis dans l'onglet « scolarité 1^{er} degré ou scolarité 2e degré », cliquer sur ADAGE.

Développement de l'application : calendrier

Le volet « appel à projets » de l'application Adage sera accessible à partir du 10 juin 2020 pour toutes les écoles et établissements du second degré, publics et privés, de l'Académie.

La campagne d'appel à projets ouverte du 17 juin 2020 au 25 septembre 2020 ciblera les projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre des moyens d'accompagnement du PEAC (BOP 230).

Afin d'accompagner les utilisateurs en établissement, chefs d'établissements, directeurs d'école ou rédacteurs de projets, qui solliciteront, via ADAGE, un financement académique pour un projet EAC, plusieurs outils sont disponibles :



- des tutoriels vidéo accessibles par le lien Dailymotion du compte du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

https://www.dailymotion.com/library/playlist/x6roxe

- des tutoriels (PDF) ainsi que le cahier des charges de l'appel à projet dans l'onglet « ressources » de l'application.

- Afin de faciliter le dépôt de projet sur l'application un formulaire préparatoire est en PJ de courrier.

En fonction des besoins des établissements dans la prise en main de l'application, des visio-conférences par département seront proposées par l'administratrice académique, Caroline Rouger <u>codeac45@ac-orleans-tours.fr</u>, dans les deux dernières semaines de l'année scolaire 2019-2020.

Le volet « Recensement des projets d'éducation artistique et culturelle » sera à renseigner tout au long de la prochaine année scolaire. Des tutoriels d'accompagnement seront mis à disposition des écoles et des établissements dès la rentrée 2020-2021.

Je vous remercie de relayer ces informations auprès des équipes intéressées en établissement.

Caroline Rouger CODEAC 45 Référente académique ADAGE Anne-Marie Peslherbe-Ligneau
Déléguée académique
à l'éducation artistique et culturelle

PJ: formulaire préparatoire papier